

Note d'orientation de politique

Financement climatique: impératifs et implications mondiaux pour un développement résilient au climat en Afrique

Le financement climatique est crucial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à la fois dans les pays Len développement et ceux développés.

Il est essentiel de sécuriser pour le futur, un développement à faible taux de carbone qui ne compromette pas le besoin urgent de développement, mais qui repose sur des systèmes économiques et sociaux résilients au changement climatique

²Un appui financier en faveur des pays en développement en particulier reste indispensable pour l'atténuation, l'adaptation, le développement et le transfert technologique, ainsi que le renforcement de capacités. La demande de financement climatique au profit des pays en développement dépasse largement les flux financiers existants provenant des sources financières multilatérales et bilatérales. Selon les estimations, le soutien financier nécessaire se chiffre dans des dizaines de milliards de dollars. La mobilisation de ces sommes reste difficile. Néanmoins, l'émergence de fonds climatiques assortis (fonds de la CCNUCC, fonds multilatéraux et bilatéraux, et les marchés du carbone) offre des possibilités de mobiliser des ressources et de combler le fossé financier actuel.

Messages clés

- Plusieurs Fonds ont été créés pour appuyer le financement climatique dans les pays en développement.
- Le besoin de financement climatique des pays en développement est plus élevé que le financement actuellement disponible.
- Les pays en développement souhaitent plus de contrôle sur l'accès et l'utilisation des fonds.
- Le nouveau Fonds vert pour le climat est prometteur, en supposant que d'importants financements passent par ce mécanisme.

Vue d'ensemble des mécanismes de financement du climat

La Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto stipulent que les pays développés devraient fournir une assistance financière et technique pour permettre aux pays en développement d'aborder et gérer la variabilité et le changement climatiques. L'article 4 (3) de la Convention stipule que ce financement doit être nouveau et supplémentaire par rapport au financement déjà pourvu à d'autres fins. D'autres articles précisent que les pays développés, parties à la Convention, doivent assister les parties constituées de pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à cou-

vrir les coûts de l'adaptation à ces effets néfastes. Ils doivent également prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir, faciliter et financer, le cas échéant, le transfert ou l'accès aux technologies écologiquement rationnelles et au savoir-faire vers les parties en développement. Il existe également un consensus général sur le fait que les pays développés devraient secourir les pays en développement pour couvrir les coûts marginaux de l'atténuation.

Un certain nombre d'initiatives financières, des fonds et des propositions de nouveaux instruments financiers ont été initiés, comme suit:

- Le mécanisme financier de la CCNUCC. La CCNUCC pourvoit à des transferts financiers de la part des pays développés aux pays en développement, à travers le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) servant en tant que son entité opérationnelle. Le FEM gère un Fonds d'affectation spéciale, qui est renouvelé tous les quatre ans, et qui a porté principalement sur les mesures d'atténuation à ce jour. Le FEM gère également le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC). Un autre fonds importants dans le cadre de la CCNUCC est le Fonds pour l'adaptation créé par le Protocole de Kyoto. Une lacune du Fonds d'adaptation, c'est qu'il est très dépendant de la performance du marché du carbone, et l'avenir de ce marché reste incertain.
- Les Fonds multilatéraux. Les Fonds multilatéraux les plus connus sont constitués par les Fonds d'investissements climatiques gérés par la Banque mondiale. Il s'agit notamment du Fonds pour les technologies propres (CTF) et du Fonds stratégique pour le climat (SCF), qui tous deux se concentrent principalement sur les activités d'atténuation. Le FCT finance la démonstration, le déploiement et le transfert de technologies à faible émission de carbone avec un potentiel significatif pour l'épargne à long terme des émissions de gaz à effet de serre. Le SCF assure des ressources financières à de nouvelles approches de dé-

- veloppement ou pour renforcer des activités liées aux défis du changement climatique dans divers secteurs. Le programme sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD) est géré par le PNUD, en collaboration avec la FAO et le PNUE. Il vise à générer des ressources afin de réduire significativement les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.
- Les fonds bilatéraux. Les fonds fournis par un pays donateur à un pays bénéficiaire sont connus comme des fonds bilatéraux. Un exemple est l'Initiative internationale pour la protection du climat du Ministère allemand de l'Environnement.
- Le financement précoce. L'accord de Cancun a réaffirmé l'engagement pris par certains pays développés dans le cadre de l'Accord de Copenhague, de fournir des financements précoces «fast-start» de quelque 30 milliards de dollars US pour la période 2010-2012, afin d'appuyer l'action immédiate sur le changement climatique dans les pays en développement. En outre, il précise que les ressources précoces doivent être nouvelles et additionnelles, équilibrées entre l'adaptation et l'atténuation, et la priorité reste pour les pays en développement les plus vulnérables, en particulier les PMA, les PEID et les pays africains.
- Le financement à long terme. Les Accords de Cancún ont également établi le Fonds vert pour le climat (GCF). Ce fonds vise à soutenir des projets, programmes, politiques et autres activités dans les pays en voie de développement liées à l'atténuation, y compris le programme REDD +, l'adaptation, le renforcement des capacités et le développement et le transfert technologique. L'Accord de Copenhague comprend également un engagement des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020, dont une partie importante devrait être acheminée par le biais du GCF.

2 ClimDev-Afrique

Les préoccupations des pays en développement

Les pays en développement ont exprimé un certain nombre de préoccupations au sujet de l'efficacité des divers mécanismes de financement, en particulier étant donné que les fonds mis en place pour lutter contre la pauvreté, les maladies, l'agriculture et la santé en Afrique se sont révélés insuffisants, fragmentés et imprévisibles dans l'atteinte des objectifs de base. Les problèmes de gouvernance sont importants étant donné que les fonds climatiques possèdent des structures et des systèmes de gouvernance, des règles et procédures, des considérations d'équité, de transparence et de responsabilisation. Par exemple, les pays en développement estiment qu'ils sont sous-représentés à la Banque mondiale et que les structures du FEM donnent plus de poids aux pays développés. L'accès aux fonds par les pays en développement est souvent entravé par des procédures administratives complexes, la lourdeur des conditionnalités et le manque de capacité à développer des projets susceptibles d'être financés. En outre, le FEM en particulier, exige que les pays accèdent à des fonds par le biais des agences d'exécution approuvées. Les procédures comptables et hiérarchiques semblent souvent extrêmement complexes et doivent généralement se conformer aux exigences des bailleurs de fonds. Le manque de coordination entre les Fonds a conduit à un chevauchement d'activités et / ou à la mauvaise gestion. Si les projets financés ne sont pas bien alignés avec les politiques et les objectifs de développement nationaux, ils peuvent potentiellement fausser les priorités, perturber les institutions et les systèmes existants, et imposer des charges supplémentaires aux pays bénéficiaires. En Afrique, l'on dénombre des contraintes supplémentaires. Par exemple, les institutions gouvernementales sont souvent mal coordonnées et leurs mandats peuvent entrer en conflit ou se chevaucher, tandis que l'intégration inter-agence peut être dysfonctionnelle. En outre, les exigences de déclaration des bailleurs de fonds externes peuvent se révéler trop lourdes, il peut y avoir un manque de transparence et de responsabilisation, et le financement peut être inadéquat.

Conclusions et recommandations

Les pays développés doivent assumer la responsabilité de financer l'atténuation du changement climatique dans les pays en développement. Même si l'on stabilise l'effet de serre à un niveau nécessaire pour atteindre l'objectif ultime de la convention à la fin du siècle, l'Afrique connaîtra toujours des conséquences néfastes majeures. Ainsi, la production agricole sera probablement réduite, l'on prévoit que le nombre de personnes exposées à des maladies telles que le paludisme va augmenter, et le stress hydrique sera probablement important. Les gains de développement durement gagnés seront donc érodés. Les pays africains allouent déjà des ressources financières limitées aux mesures d'adaptation. Les pays développés doivent aider à financer des activités qui minimisent les coûts physiques et humains du changement climatique et anticipent les dommages qui ne peuvent pas être inversés. L'engagement pris par les pays développés à Copenhague de mobiliser 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 comme nouvelles ressources financières supplémentaires pour soutenir les activités relatives aux changements climatiques dans les pays en développement n'est pas de nature à réparer le problème de confiance qui déroute les négociations internationales. Les problèmes associés à la signification de fonds nouveaux et supplémentaires indiquent qu'un cadre solide et transparent reste indispensable pour le suivi de la performance des pays développés à l'égard de leurs engagements financiers.

La mise en place du Fonds vert pour le climat doit être saluée, en particulier si d'importants financements passent par ce mécanisme. Mais le Fonds, doit permettre un accès direct, comme le Fonds pour l'adaptation, et les pays en développement doivent être équitablement impliqués dans sa gouvernance. Une innovation majeure du régime de financement international sur le climat, le mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, n'est pas encore réelle pour l'Afrique. Il est nécessaire d'y remédier de façon urgente. La décision prise par l'Union Européenne d'inscrire de nouveaux crédits uniquement pour des projets dans les pays les moins avancés est un pas dans la bonne direction.



ClimDev-Afrique

Pour plus d'information sur le CAPC et l'intégralité du programme ClimDev-Africa, veuillez visiter le site web de ClimDev-Africa sur:http://www.climdev-africa.org

Ce document est le résultat d'une recherche menée par le Centre Africain pour la Politique en matière de Climat (CAPC) en collaboration avec des experts et rédacteurs sélectionnés. Le CAPC fait parti du programme Climat pour le Développement (ClimDev-Africa), une initiative commune de l'Union Africaine (AU), la Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Le programme est financé par différents gouvernements et agences de développement. Cependant, les points de vue exprimés dans ce document ainsi que les informations qu'il contient ne sont pas nécessairement ceux et celles approuvés par ces institutions partenaires qui n'accepteront aucune responsabilité en cas d'association de quelconque information avec avec l'une d'entre elles.

© 2014, Centre Africain pour la Politique en matière de Climat (CAPC). Tout droits réservés.







Banque Africaine de Développement